

28 mai 2015 -16:08

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2015

Accord relatif aux services aériens entre l'Union européenne et Israël

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à l'accord* euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le gouvernement de l'Etat d'Israël, d'autre part.

Cet accord global a pour objectif une ouverture aussi rapide et large que possible du marché du transport aérien entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël (vols en provenance de l'Union européenne à destination d'Israël et inversement).

Il vise :

- l'ouverture progressive du marché en ce qui concerne l'accès aux routes et aux capacités sur une base de réciprocité
- la coopération et harmonisation en matière de réglementation
- la promotion de services aériens fondée sur la libre concurrence entre transporteurs aériens avec une intervention et une régulation minimales des autorités
- la mise en place de conditions de concurrence équitables pour les opérateurs économiques éliminant toute forme de discrimination

* fait à Luxembourg le 10 juin 2013

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions
culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>